

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 76

présenté par

Mme Dion, M. Accoyer et M. Francina

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 7, supprimer le mot :

« physiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer le mot « physiques » ; les contraintes pouvant être de toute nature. Tel est l'objet de cet amendement.